



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS

Novembre 2006

Numéro spécial

Le Bulletin

INITIADROIT • 2006

SOMMAIRE

Le point de vue des avocats

- p. 2 Edito de M. Yves Repiquet,
Bâtonnier de l'Ordre
- p. 3 Edito de M. le Bâtonnier Claude
Lussan
- p. 5 Passionnés ! de la 6^e aux classes
préparatoire
Didier Cayol
- p. 6 Une oeuvre commune
Lucile Rambert
- p. 7 Pourquoi je m'engage
Olivier Besson
- p. 8 La pratique du droit autrement
Yann Corneaux
- p. 8 Rayonnement de la profession
Dominique Bes

Le point de vue de nos partenaires

- p. 9 Comment est née l'idée d'un par-
tenariat ?
Claude Saget
- p. 10 Des interventions précieuses pour
les enseignants
Eric Till
- p. 11 Volet humanitaire
Gisèle d'Anthony
- p. 12 Une collaboration fructueuse :
Initiadroit - Accueil des groupes
scolaires
Françoise Kahn

Article de Conclusion

- p. 13 Les prémisses d'une notoriété
naissante
Aman Mansouria-Demmane



«Autour des Bâtonniers Repiquet et Lussan,
les membres du Bureau d'Initiadroit : de gauche à droite et de haut en bas :
Y. Corneaux, J-L Chartier, Bat x 2, G. d'Antony, J-Ph. Chatelain, L. Atton
A. Mansouria-Demmane, M-C Cahen, F. Fresnel, D Cayol, L. Rambert, C. Plot »


InitiaDROIT
Le Droit Vivant dans la Cité

CONTACT INITIADROIT

Lucile Rambert :

Tél. : 01 44 32 48 44

e-mail : lrambert@avocatparis.org



Yves Repiquet
Bâtonnier de l'Ordre

Initiadrroit invitée du Rectorat de l'Académie de Paris

Initiadrroit est une association créée par le Barreau de Paris, à l'initiative du Bâtonnier Claude Lussan.

Son but : faire intervenir des avocats dans des collèges et lycées, afin d'illustrer, au côté des professeurs chargés de l'Education Civique, Juridique et Sociale, les règles qui régissent la vie citoyenne.

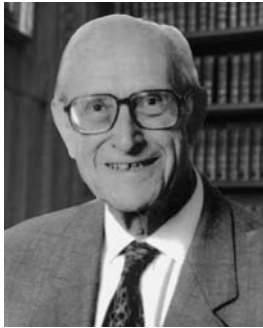
Tous ces avocats sont volontaires et bénévoles. Ils sont, à ce jour, plus de 460 du Barreau de Paris à intervenir.

Pour autant, la demande de l'Education Nationale est importante et croissante. Si bien qu'Initiadrroit aujourd'hui a besoin de nouvelles compétences et de nouveaux renforts, afin d'assurer la transmission du droit vivant dans des domaines extrêmement variés et sur des thèmes arrêtés en relation avec l'Inspecteur d'Académie.

Afin de démontrer l'importance que le Rectorat de Paris accorde à Initiadrroit, l'association a été invitée à faire sa «rentrée» le 17 novembre prochain à 10h45 dans le Grand Amphithéâtre de La Sorbonne.

A cette occasion, un film sur l'Association Initiadrroit sera projeté et un DVD sera remis à chaque participant dans le but de sensibiliser nos Confrères, les chefs d'établissements, ainsi que les enseignants, à l'action de cette association, laquelle nous permet de contribuer modestement à l'éducation des jeunes à la vie citoyenne.

Aussi, en ma qualité de Bâtonnier du Barreau de Paris, je vous invite à participer à la rentrée solennelle de l'association et vous incite à contribuer à cette oeuvre commune qui sert indiscutablement l'image de notre Ordre auprès des jeunes collégiens et lycéens. ■



M. le Bâtonnier
Claude Lussan
Président Fondateur

Initiadroit Une très belle rentrée solennelle

Le Recteur de Paris a tenu à ce que Initiadroit enseigne aux jeunes élèves des collèges et lycées Parisiens des éléments rudimentaires de droit fasse une rentrée et particulièrement solennelle pour montrer l'importance que le Ministère de l'Education Nationale et le Recteur de Paris attachent à cet enseignement. Nous lui en sommes très reconnaissants et nous lui en exprimons notre gratitude.

De même nous tenons à remercier les avocats nombreux qui ont accepté bénévolement de donner ces cours. Sans eux Initiadroit ne pourrait exister.

Depuis sept ans déjà, une équipe d'avocats a, autour de moi, mené une réflexion sur la nécessité, pour les avocats, de s'impliquer dans la vie de la Cité. Nous avons expérimenté une action auprès d'associations humanitaires : Croix-Rouge, Restaurants du Coeur, Secours Populaire.

Très vite, nous avons réalisé que la carence de l'éducation en matière de droit était extrêmement préjudiciable pour les jeunes entrant dans la vie active qui n'avaient pas conscience de la nécessité de règles pour le bon fonctionnement d'une société.

Aussi avons-nous pris contact avec le Ministère de l'Education Nationale, lequel nous a orientés vers le Recteur de l'Académie de Paris. Ce dernier nous a informés de la décision de rétablir l'Education Civique dans les collèges et l'Education Civique Juridique et Sociale dans les lycées en application de la circulaire du 22 août 1998.

A notre grande satisfaction, nous avons constaté que notre participation était vivement souhaitée au côté des professeurs chargés de l'enseignement de ces matières.

Nous avons donc mené pendant près de trois ans une expérience pilote dans trois lycées et collèges parisiens. Une quarantaine d'avocats s'étaient alors portés volontaires pour intervenir dans des classes sur des sujets souvent très différents, tant sur les fondements du droit que sur l'organisation judiciaire.

>> suite page 4

>> suite étiorial / Bâtonnier Claude Lussan

Dans le même temps, un travail minutieux a été réalisé avec la collaboration très active des professeurs d'histoire géographique. Des thèmes de «droit vivant» ont ainsi été arrêtés à partir des programmes officiels de la 6^è à la terminale.

En 2005-2006, les interventions des avocats se sont multipliées et ont concerné plus de 5 000 collégiens et lycéens. L'année scolaire 2006-2007 est aujourd'hui bien entamée et les demandes d'interventions ne cessent de croître.

Dans ces conditions, nous avons décidé d'organiser, tant à l'intention des enseignants que de nos confrères, la rentrée solennelle de notre association, créée sous l'impulsion du Bâtonnier Burguburu et dont le Bâtonnier de notre Ordre est le président statutaire.

Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris a bien voulu que cette rentrée ait lieu dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, témoignant ainsi de l'importance qu'il attache à notre initiative.

Le «droit vivant» est maintenant introduit dans les collèges et lycées de Paris. Nous avons voulu que les interventions des avocats soient organisées sur la base d'études de cas et d'une interactivité entre les intervenants et les élèves.

«Le droit est partout, qu'il s'agisse du plus modeste achat, de l'exercice de son statut d'élève ou du contrat de transport», affirmons-nous à tous ces jeunes qui le découvrent avec nous.

Notre direction est assurée par Didier Cayol et Lucile Rambert qui se sont efforcés de lancer cette action. Ils y ont réussi et je tiens à les en remercier ainsi que les membres du Bureau d'Initiadrôit : Lynda Atton, Marie-Chantal Cahen, Jean-Luc Chartier, Jean-Philippe Chatelain, Yan Cornevaux, Florence Fresnel, Aman Mansouria-Demmane, Elisabeth Michaux, Stefan Naumann, Cécile Plot et Christian Roth pour leur implication et leur dévouement à notre cause. ■



Passionnés de la 6^e aux classes préparatoires

Didier Cayol
Directeur

Passionnés, ils le sont les élèves de ces classes qui, avec leurs professeurs, reçoivent un avocat qui complète les cours d'Education Civique Juridique et Sociale dans les lycées et collèges.

Il faut les voir intervenir, interroger, rechercher dans leurs perceptions personnelles de justice, la décision que le Juge a pu prendre dans le cas qui leur a été exposé.

Beaucoup trouvent les interventions trop courtes et apprennent avec joie que l'avocat viendra une deuxième fois pour illustrer d'autres cas.

Passionnés, ils le sont ces avocats lorsqu'ils se trouvent devant ces élèves qui attendent qu'ils leur racontent la «vraie vie» et la «vraie loi». Eux aussi souhaiteraient que leurs interventions soient plus longues, alors qu'ils viennent en bénévoles.

Des thèmes ont été définis avec l'Education Nationale. A chaque intervention, l'avocat est obligé de déborder. Le cas précis qu'il évoque l'amène à traiter du vote de la Loi en démocratie, de

«Passionnés, ils le sont ces avocats lorsqu'ils se trouvent devant ces élèves qui attendent qu'ils leur racontent la «vraie vie» et la «vraie loi».

l'organisation judiciaire, de l'exécution des jugements...

Mais Initiadroit ne se limite pas à ces interventions programmées. Il est également fait appel à l'association pour qu'un avocat

intervienne dans des circonstances particulières.

Ainsi, deux avocats sont intervenus dans un collège qui avait connu des violences graves entre élèves. Deux autres sont intervenus devant plusieurs classes à l'occasion du Centenaire de la Laïcité. Encore deux autres devant des classes préparatoires aux Grandes Ecoles ; les lycées Louis le Grand, Henri IV et Hélène Boucher étaient réunis pour l'occasion.

Là encore, le courant est passé avec ces élèves adultes qui se sont passionnés pour le «fondement de la loi».

Merci à l'Education Nationale, merci au Rectorat de Paris, merci aux nombreux avocats, merci aux élèves de nous avoir permis de leur faire réaliser et peut-être de réaliser nous-mêmes que le droit est partout et que ce peut être une passion ! ■



Une oeuvre commune

Lucile Rambert
Directrice-adjointe

Initiadrroit répond à une demande de droit devenue un véritable phénomène de société, demande d'autant plus d'actualité s'agissant des 12-18 ans qui ont souvent une vision faussée du droit et n'en comprennent pas toujours le bien fondé.

La méthode du droit vivant qui s'applique à partir de cas pratiques que nous «déroutons» avec les élèves, leur permet de «deviner» le droit et de se le «réapproprier». Cette appréhension est fondamentale car les élèves réalisent la raison d'être du droit et comprennent que «c'est pour eux» (dixit l'un d'eux). On peut penser ainsi qu'ils seront plus enclins à respecter la loi et à la faire admettre autour d'eux.

Les élèves sont valorisés par la venue d'un avocat dans leur classe parce qu'ils se rendent compte qu'ils sont déjà des acteurs du droit, reconnus comme tels, avec des responsabilités, des droits et des obligations.

On dit que l'expérience ne se transmet pas mais s'acquiert. Or, précisément les avocats d'Initiadrroit sont là pour relater des «expériences de vie» dont ils ont eu à connaître pendant leur exercice professionnel et qui ont eu des répercus-

«Initiadrroit a pour but de leur donner des repères juridiques»

sions souvent importantes.

La prise de conscience corrélative des élèves est d'autant plus précieuse qu'ils sont jeunes et peuvent prendre un départ plus averti en

intégrant la dimension civique de la vie.

Initiadrroit a pour but de leur donner des repères juridiques, afin de les aider à mûrir, à se construire parmi les autres, avec les autres et même contre les autres, avec le respect qu'ils leur doivent.

C'est tout l'enjeu et la dignité de notre mission, mission qui n'existe que par la rencontre des volontés entre avocats, enseignants et élèves. Les élèves aussi, car par les questions qu'ils posent et l'attention qu'ils portent à nos interventions, ils nous démontrent leur volonté de connaître le Droit. ■





«Pourquoi je m'engage ?»

Olivier Besson
Avocat à la Cour

S'engager avec Initiadroit c'est avant tout s'engager auprès des jeunes, nos jeunes, futurs citoyens mais déjà acteurs de notre société, afin de leur faire prendre conscience, au travers d'études de cas concrets de l'importance du droit dans la vie de tous les jours.

Parce que, pour nombre d'entre nous, cette prise de conscience n'aura pu se faire qu'au stade de la faculté de droit, nous saluons cette initiative dont l'objet consiste en la promotion d'un droit vivant auprès des élèves du secondaire.

Entre l'ancienne instruction civique et l'actuelle éducation civique, juridique et sociale l'intervention d'Initiadroit trouve ainsi toute sa place.

S'engager avec Initiadroit
c'est avant tout
s'engager auprès
des jeunes



Forte de son succès, confirmé tant par les élèves eux-mêmes que par la demande croissante du rectorat, plusieurs dizaines de nos confrères, dont je suis, viennent augmenter les effectifs de l'association.

Venez donc nombreux nous rejoindre. Je crois qu'il y a là un immense défi à relever : passer le témoin du droit et de la justice à la génération montante et faire en sorte que l'avocat soit au coeur de la Cité. Je suis heureux et fier d'y participer modestement. ■



La pratique du droit autrement

Yan Cornevaux
Secrétaire Général adjoint

Voilà plus d'un an maintenant, réunis autour du Bâtonnier Lussan, qu'est officiellement née notre association Initiadroit.

L'expérience passée des premiers mois, les premières interventions se sont révélées être extraordinaires.

Par les questions des élèves, leur volonté de comprendre, de savoir, par la curiosité dont ils font preuve, ils nous permettent -à nous avocats- d'entrevoir une autre forme de pratique de notre profession ; un prolongement de celle-ci : Plaider autrement !!!

Justice et démocratie, droit communautaire sont les deux sujets à destination des classes de terminales pour cette année 2006/2007. Des cas pratiques issus de cas réels sont évoqués devant les élèves. Voici, en résumé, la teneur de nos interventions.

Il appartient aux avocats qui le souhaitent de prendre en charge cette transmission du savoir juridique, afin de faire vivre au quotidien la justice et la démocratie.■

«une autre forme de pratique de notre profession ; un prolongement de celle-ci : Plaider autrement !!!»



Rayonnement de la profession

Dominique Bes
Avocat à la Cour

J'ai choisi d'intervenir dans les lycées, afin de contribuer à faire connaître et promouvoir le droit auprès des élèves, et ce, par le biais du contact direct avec les professionnels que nous sommes.

Après une séance d'information dispensée par des confrères ayant déjà vécu une telle expérience, j'ai fait le choix d'intervenir auprès d'élèves d'une classe de 1^{re} d'un lycée parisien. Au cours de deux séances de deux heures, j'ai pu les familiariser avec des thèmes aussi divers que le contrat de travail, la règle dans l'en-

treprise, les libertés fondamentales et les discriminations notamment. Autant de sujets développés à la demande du professeur référent.

Les élèves ont manifesté de manière affirmée l'intérêt pour ces thèmes, posant des questions tout à fait pertinentes. J'encourage donc vivement les confrères à participer à cette initiative très enrichissante sur le plan humain. Il est important que

chacun d'entre nous contribue ainsi à démontrer la place de l'avocat dans notre Société.

Initiadroit en est un vecteur important.■

«Autant de sujets développés à la demande du professeur référent»

«Comment est née l'idée d'une **collaboration**

Claude Saget
Magistrat (TGI de Paris)

Le 12 juillet 2002 a été signé un contrat local de sécurité entre Monsieur le Maire du 9^e arrondissement, le représentant de Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Commissaire Principal du 9^e arrondissement représentant Monsieur le Préfet de Police.

Ce contrat de sécurité prévoit des actions de préventions dans les établissements scolaires du 9^e arrondissement de Paris, actions au cours desquelles il est attiré l'attention des élèves (et notamment des jeunes en difficultés) sur les rouages et le fonctionnement de la justice.

«A ce jour, **plusieurs interventions fructueuses ont été réalisées en commun dans le cadre du programme de protection judiciaire de la jeunesse**»

C'est à l'occasion de l'une de ces actions qu'un proviseur de lycée m'a informé de l'existence d'Initiadrôles et de son programme d'action.

Les complémentarités évidentes qui existent entre nos deux actions m'ont incité à entrer en contact avec la direction de l'association, afin d'envisager, ensemble, des actions communes en



direction des jeunes en difficultés (mineurs et jeunes majeurs).

L'idée d'une collaboration est ainsi née.

A ce jour, plusieurs interventions fructueuses ont été réalisées en commun dans le cadre du programme de protection judiciaire de la jeunesse, et d'autres interventions communes sont envisagées dont notamment une relative aux discriminations au travail et à l'embauche.

Je suis tout particulièrement attaché à cette entreprise commune et formule le voeu de voir cette action s'amplifier pour cette nouvelle année scolaire. ■



Des interventions précieuses pour les enseignants

Eric Till

Professeur au collège Jean Perrin (75020)
Vice-président de la Régionale de l'APHG

Notre collaboration en tant que membre de la Régionale de l'APHG (Association des professeurs d'histoire et de géographie) avec le Barreau de Paris a débuté au printemps 2004, lorsque après avoir été contacté par l'Inspection générale d'histoire géographique, nous avons décidé d'apporter notre concours au projet d'Initiadrroit.

Ce concours a consisté, dans un premier temps, à bien délimiter les thèmes des interventions effectuées par les avocats, afin que ceux-ci soient en concordance avec les questions du programme d'éducation civique (collège) et d'éducation

civique, juridique et sociale (lycée). Cette adéquation aux programmes nous a semblé constituer la condition primordiale de l'efficacité de telles interventions. Une deuxième condition nous paraissait être également d'importance : le respect de «l'esprit» de la conception de programmes actuels d'éducation civique, à savoir la mise en perspective d'études de cas, au regard des textes législatifs et réglementaires, afin de confronter en permanence droit et réalités.

«nous avons relayé l'information dans nos publications, afin d'inciter le plus grand nombre de collègues à inviter un avocat dans leurs classes».

Dans un souci d'optimisation de nos relations avec Initiadrroit, il nous a également été donné de participer à des demi-journées de formation des avocats dans le cadre de ce partenariat, et ce dès le mois de janvier 2005. Toujours dans cette optique, nous avons relayé l'information dans nos publications, afin d'inciter le plus grand nombre de collègues à inviter un avocat dans leurs classes. J'ai moi-même reçu dans mes classes de 3^e et 4^e quatre avocats sur des questions aussi diverses que le droit et la justice des mineurs, le droit à la protection de la vie privée, voire le droit de l'entreprise que les élèves découvrent désormais tous pendant une semaine de stage.

Ces interventions ont toutes suscité un vif intérêt chez la plupart des élèves qui ont souvent souhaité en savoir davantage sur le métier d'avocat, métier à l'image très favorable dans le public de l'établissement. ■





Volet **humanitaire**»

Gisèle d'Anthony
Journaliste

La présence d'Initiadroit au coeur de la Cité s'exerce non seulement en milieu scolaire mais également en milieu humanitaire et social.

Des conventions de partenariat ont en effet été signées avec plusieurs associations, afin d'apporter une ouverture au droit à ceux qui sont en contact avec les exclus et les personnes en difficulté.

Des thèmes tels que l'aide juridictionnelle, le droit au logement, le droit des étrangers, le surendettement sont alors traités en fonction de la demande de chaque association.

C'est ainsi qu'aux Restos du Coeur, c'est dans le cadre de «rencontres juridiques» destinées aux permanents et aux bénévoles, qu'Initiadroit intervient régulièrement.

Au Secours Populaire, ces interventions s'effectuent à l'occasion de «journées thématiques» prévue à l'attention des responsables nationaux. Depuis plusieurs années Initiadroit s'est également mis à la disposition de la Croix-Rouge.

Prochainement ce sera le tour des Orphelins et Apprentis Auteuil : à l'occasion de cette dernière intervention, un avocat rencontrera des adolescents en grande difficulté.

A travers ces partenariats efficaces, l'action d'Initiadroit permet de rendre le droit présent au coeur de la Cité en le mettant à disposition des «sans droits ».■

«La présence d'Initiadroit au coeur de la Cité s'exerce non seulement en **milieu scolaire mais également en milieu humanitaire et social.**»





Une collaboration fructueuse : Initiadroit - Accueil des groupes scolaires

Françoise Kahn

Contact Accueil des Groupes Scolaires du Palais (AGS)

Une collaboration s'est rapidement et efficacement instaurée dès 2004 entre le service de l'Accueil des groupes scolaires au Palais de justice de Paris (AGS) et Initiadroit, au travers de

l'objectif commun d'éducation à la citoyenneté, plus particulièrement en matière de justice et de respect du droit : Initiadroit initie au «droit vivant», l'AGS informe sur la justice et son fonctionnement.

«Initiadroit initie au «droit vivant», l'AGS informe sur la justice et son fonctionnement.»

Le rôle principal du service de l'AGS est d'organiser dans le cadre du partenariat liant la Cour d'appel au Rectorat, des visites d'audience de diverses juridictions :

- tribunal correctionnel, suivies pour les classes de 4^e, 3^e, et 2nde d'une rencontre avec un magistrat,
- cour d'assises,
- tribunal de police,
- tribunal de commerce.

L'AGS propose aux professeurs de préparer ou de compléter leur visite au tribunal grâce à l'intervention des avocats accompagnateurs d'Initiadroit. Cela facilite la compréhension du déroulement du procès, diminue la distance entre les élèves et les acteurs de ce procès, rappelle l'importance du débat contradictoire, permet enfin d'évoquer «la justice au quotidien» et les droits et les devoirs des jeunes citoyens.

Une documentation mise à jour régulièrement et destinée aux élèves et aux enseignants est envoyée à chaque professeur venant en visite d'audience. ■





Les prémices d'une **notoriété naissante**

Aman Mansouria-Demmane
Délégué à la communication

Il y a quelques semaines, notre Bureau me demandait de préparer un bulletin spécial consacré à Initiadroit, en vue de la manifestation du 17 novembre prochain au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne.

C'est qu'en effet, notre association fêtera dans quelques jours, sa première année d'existence officielle, après plusieurs années de fructueuses expérimentations au côté des acteurs essentiels du monde de l'Education Nationale.

Depuis le renouvellement de notre partenariat avec Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris, en novembre 2005, notre association a vu son rayon d'action s'amplifier considérablement et de nouveaux accords ont été conclus (ou sont sur le point de l'être) avec d'autres partenaires, nouveaux établissements ou associations caritatives.

Le succès de nos interventions auprès des jeunes dans tous les établissements sans discrimination, a permis à l'association de grandir et de faire connaître auprès des pouvoirs publics et de la société civile le caractère utile de notre action.

Aujourd'hui, l'intérêt pour notre association ne se dément pas : des demandes d'informations nous parviennent de la part de confrères de Barreaux périphériques et d'enseignants de banlieue et de province.

Certains pays étrangers ne sont d'ailleurs pas en reste, des confrères canadiens et européens ayant manifesté récemment, à l'occasion d'une assemblée annuelle d'association internationale d'avocats, un intérêt certain pour une telle initiative.

Aussi, pour celles et ceux qui seraient intéressés par notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous serons heureux de vous compter parmi nous.

Merci à tous ceux qui participent à Initiadroit. ■

Aujourd'hui, **l'intérêt pour notre association ne se dément pas** : des demandes d'informations nous parviennent de la part de confrères de Barreaux périphériques et d'enseignants de banlieue et de province.

...Réflexions d'élèves après
l'intervention d'un avocat
dans leurs classes...

Il ne faut pas
confondre **droit**
et **devoir**

Le droit est
moins vague

Le droit
semble plus
juste après
l'intervention d'un
avocat

Le droit est
applicable
à la vie de
tous les jours

Le droit :
«**c'est pour
mon bien**»



J'ai eu envie
de **découvrir**
davantage le
droit

Le droit
concerne
**chacun des
élèves**

On
apprend mieux
ce qui est interdit
et nos droits

Le droit
permet de
**pouvoir vivre
tous
ensemble**

CONTACT INITIADROIT

Lucile Rambert :

Tél. : 01 44 32 48 44

e- mail : lrambert@avocatparis.org